

Séance du **24 juin 2021**

Présidence : **Mme Sophie Métraux**, présidente

**Rapport sur demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'écrans pour un affichage numérique frontal dans les salles des écoles de la scolarité obligatoire de Vevey fréquentées par les élèves de la 3e à la 6e Harnos (2021/P21)**

Rapport lu par M. Roger Pieren

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 21/2021 du 3 mai 2021, concernant une « Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'écrans pour un affichage numérique frontal dans les salles des écoles de la scolarité obligatoire de Vevey fréquentées par les élèves de la 3e à la 6e Harnos »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 272'096.- pour « Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'écrans pour un affichage numérique frontal dans les salles des écoles de la scolarité obligatoire de Vevey fréquentées par les élèves de la 5e à la 6e Harnos » ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2016-2021, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé sur 8 ans par un amortissement annuel de CHF 34'012.- par an sur 8 ans ;

Ainsi délibéré en séance du **24 juin 2021**.

Préavis amendé refusé à la majorité (quelques avis favorables et quelques abstentions).

Pour extrait conforme le 25 juin 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY  
la Présidente  
  
Sophie Métraux



la Secrétaire  
  
Carole Dind

Séance du **24 juin 2021**

Présidence : **Mme Sophie Métraux**, présidente

**Rapport sur remplacement 2021 des commutateurs du réseau informatique de la Ville de Vevey (2021/P22)**

Rapporteur : M. Sandro Licini

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le préavis n° 22/2021 du 3 mai 2021 concernant « le remplacement des commutateurs du réseau informatique de la Ville de Vevey »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.-- pour financer le remplacement des commutateurs en fin de vie et l'extension du réseau Wi-Fi administratif ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 22'500.-- pendant 8 ans.

Ainsi délibéré en séance du **24 juin 2021**.

Adopté à une large majorité (une dizaine d'avis contraires et six abstentions).

Pour extrait conforme le 25 juin 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY  
la Présidente

  
Sophie Métraux



la Secrétaire

  
Carole Dind

Séance du **24 juin 2021**

Présidence : **Mme Sophie Métraux**, présidente

**Rapport sur « Pour une sortie de la Ville de Vevey du Réseau REVE dès le 1er janvier 2022 et création de son propre réseau d'accueil de jour des enfants » (2021/P23)**

Rapporteur : Mme Sarah Dohr

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 23/2021 du 17 mai 2021, concernant « Pour une sortie de la Ville de Vevey du réseau REVE dès le 01.01.2022 et création de son propre réseau d'accueil de jour des enfants. Demande d'un crédit de CHF 50'000.- TTC pour exécuter toutes les démarches liées à la création d'un nouveau réseau veveysan d'accueil de jour des enfants »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre de jour,

#### d é c i d e

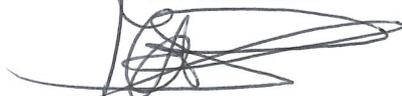
1. d'autoriser la Ville de Vevey à sortir du Réseau REVE pour le 31.12.2021 ;
2. de charger la Municipalité de notifier cette décision au Comité de l'ARAS Riviera et au Conseil du Réseau REVE avant le 30.06.2021 ;
3. de valider le principe de la création d'un réseau veveysan d'accueil de jour des enfants qui fera l'objet d'un projet à soumettre au Conseil communale dans le 2<sup>e</sup> semestre 2021 ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 50'000.- TTC pour exécuter les démarches liées aux décisions ci-dessus.
5. d'autoriser le Municipalité de Vevey à sursoir à cette décision si elle obtient les garanties nécessaires quant à l'ouverture rapide de places d'accueil préscolaires dans les communes du Cercle, sans augmentation de la participation parentale.

Ainsi délibéré en séance du **24 juin 2021**.

Adopté tel qu'amendé à une très large majorité (quatre avis contraires et quatre abstentions).

Pour extrait conforme le 25 juin 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY  
la Présidente



Sophie Métraux



la Secrétaire



Carole Dind